

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	29 (1921)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	Un diplomate du XVme siècle Guillaume de Villarzel
<b>Autor:</b>	Cornaz, Ernest
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-23657">https://doi.org/10.5169/seals-23657</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE HISTORIQUE VAUDOISE

---

UN DIPLOMATE DU XV<sup>me</sup> SIÈCLE

GUILLAUME DE VILLARZEL

(Suite. — Voir 5<sup>me</sup> livraison, mai 1921.)

---

Jusqu'à présent nous avons vu Guillaume de Villarzel en relations avec l'évêché de Lausanne. Dans la seconde partie de sa carrière, il est à la fois et simultanément au service de Berne et de la Savoie. Quand et comment il devint bourgeois et conseiller de Berne, nous l'ignorons, mais le fait est certain. Sans doute son mariage et celui de sa sœur Pernette, qui épousa Petermann de Wabern en 1436, y contribuèrent. Dès cette même année, il est mentionné dans les comptes de la ville de Berne, et dès lors son nom y figure fréquemment à l'occasion des allocations qui lui sont fournies pour le dédommager des débours qu'il avait faits dans les nombreuses missions diplomatiques que cette ville lui avait confiées<sup>1</sup>. C'est à Genève qu'il est le plus sou-

<sup>1</sup> Voir Welti : *Die Stadtrechnungen von Bern aus den Jahren 1430-1452*, Bern, 1904. Dans le second semestre de 1445, il reçoit en une fois 260 livres et une fraction pour diverses missions à Genève. C'est un des plus forts articles de ces comptes (*op. cit.*, p. 201 b). Son nom y est écrit Gilame de Vilarsce, quelquefois jung-herr Wilhelm von Vilarscel. Dans les textes latins du moyen âge (les textes originaux, et non pas des copies postérieures), ce nom de famille est écrit généralement avec un s : Villarsel. L'usage s'est introduit en français de l'écrire avec un z, de même que le nom du village vaudois Villarzel-l'Évêque, tandis que Villarsel-le-Gibloux continue à s'écrire avec un s.

vent envoyé, et nous savons que le duc de Savoie y résidait fréquemment à cette époque. C'est aussi en Savoie, à Lausanne, à Payerne, à Morat, à Bâle et à Baden, soit seul, soit en compagnie d'autres envoyés bernois, tels que son beau-frère et l'avoyer Ulrich d'Erlach. Outre sa maison de Bochat et ses possessions de Lucens<sup>1</sup>, il possède une maison à Berne<sup>2</sup> où, avant 1444 du moins,

<sup>1</sup> En 1456 et 1457, cinq ou six ans après la mort de Guillaume de Villarzel, Boniface, son frère, passe reconnaissance pour trois maisons situées à Lucens et diverses terres qui lui étaient parvenues de la succession de son père. Or nous savons que ce dernier, en 1445, avait institué ses deux fils susdits pour ses héritiers par portions égales. De plus, Boniface passe reconnaissance à la même époque pour 45 poses de terre, environ 7 seytorées de pré et un verger à Cremin, au-dessus de Lucens, le tout acquis autrefois par lui et son frère Guillaume (Arch. cant. vaud., F n 7.)

<sup>2</sup> La maison de Guillaume de Villarzel, à Berne, devint plus tard l'auberge où l'hôtel du Faucon (voir pièce justificative n° II), possédé par l'évêque de Lausanne jusqu'en 1536. Après diverses vicissitudes, cet hôtel fut acquis au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle par la corporation des Tanneurs du milieu (Mittellöwen, auparavant Mittelgerwer) et subsista comme tel pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. C'est la maison qui porte actuellement le n° 11 de la Markt-gasse, contiguë au local de la corporation des Cordonniers (n° 13). En 1448 la ville de Berne eut à lever un impôt extraordinaire destiné à assainir sa situation financière, obérée par les dépenses que lui avait causées entre autres la guerre contre Zurich et l'Autriche. Le rôle d'impôt (Tellbuch), où les contribuables sont classés par quartiers et rues, mentionne Guillaume de Villarzel « *in der Nüwenstatt schattenhalb* ». Il est imposé de 90 florins (Gulden) pour une fortune (sa maison et sans doute des créances bernoises) estimée à 9000 florins, le taux de l'impôt étant du 1 %. Nüwenstatt est l'ancien nom de la Markt-gasse (voir plan de Berne de 1610), orientée de l'est à l'ouest. Le n° 11 de cette rue est effectivement du côté de l'ombre, soit au midi, le soleil au milieu du jour éclairant le côté opposé de la rue et laissant dans l'ombre les façades de la rangée sud. Outre Guillaume de Villarzel, ce rôle d'impôt mentionne aussi sa domestique (Junkfrow) Anshelmina, imposée de 8 schillings (sols) pour 40 livres de fortune personnelle. Un autre domestique, Pierre, n'a rien à payer. Guillaume de Villarzel possédait sans doute cette maison de Berne du chef de sa femme. En 1389, un Jean Matter possédait une maison dans la même rue et du même côté, probablement sur le même emplacement que celle de 1448. Entre ces deux dates survint le grand incendie de 1405 (*Archiv des hist. Vereins Bern*, XIV, p. 528, n° 405). — La femme de Guillaume de Vil-

il avait établi sa demeure habituelle<sup>1</sup>. Pour nous renseigner sur cette époque de sa vie, nous avons mieux que les maigres indications des comptes de Berne. Par un hasard heureux, nous possédons neuf lettres de lui adressées à l'avoyer et au conseil de Berne, pour les tenir au courant des négociations qu'il pratiquait pour leur compte et leur donner toutes les nouvelles qui pouvaient les intéresser. Ces lettres ont été publiées à deux reprises, à des points de vue différents, dans les publications de la Société d'histoire du canton de Berne, la première fois en 1885 par M. le Professeur Gustave Tobler et la seconde fois en 1912 par M. le Docteur Emile Welti<sup>2</sup>. Cinq de ces lettres sont en latin, un latin bien barbare il est vrai, dont Villarzel a conscience et dont il s'excuse, et quatre en allemand. Naturellement il parlait et écrivait aussi le français, sa langue maternelle, comme nous le verrons tout à l'heure, de sorte que la constatation s'impose que Guillaume de Villarzel était pour l'époque un polyglotte, et cet avantage a sans doute favorisé sa carrière diploma-

larzel lui avait aussi légué en mourant un vignoble constitué en fief et situé à la Neuveville sur le lac de Bièvre, au-dessous du Schlossberg. Villarzel vendit ce vignoble pour 1400 florins de Savoie, valant 800 florins du Rhin, à Huet d'Alliez. Ce dernier, grâce à l'entremise du précédent propriétaire, échangea peu après ce vignoble contre le fief du Rosey sur Rolle, que tenait alors du duc de Savoie Jean-Rodolphe Hofmeister, qui fut avoyer de Berne de 1418 à 1446 et qui mourut en 1452. Avant Hofmeister, le fameux chancelier de Savoie, Guillaume Bolomier, avait possédé le Rosey jusqu'à l'époque où il fut noyé dans le Léman (en septembre 1446), à la suite d'un procès criminel et de la sentence qui fut portée contre lui. Pour l'histoire plus complète de ces deux fiefs, voir l'art. déjà cité du *Neues Berner Taschenbuch*, 1902, p. 272 et ssq.

<sup>1</sup> Ceci ressort du préambule de l'acte du 19 octobre 1444 cité plus loin.

<sup>2</sup> *Archiv des hist. Vereins Bern*, XI, p. 387, 391, 393, 395, 403, 404 et 407 ; XXI, p. 51, 88, 102, 104, 108, 114, 117, 125 et 132. Les deux éditeurs varient sur la date de trois de ces lettres. Nous nous sommes rangés à l'opinion du plus récent. Il ne s'agit d'ailleurs pour une de ces lettres que d'une divergence de sept jours.

tique. La première de ces lettres est du 22 mai 1444<sup>1</sup>, les six suivantes appartiennent à l'année 1446 et les deux dernières sont du commencement de 1447. La plupart sont écrites de Lausanne, et il précise à la fin de l'une d'elles qu'il l'a écrite à sa maison de Bochat<sup>2</sup>. La troisième, du 5 juin 1446, est datée formellement de Genève, et la quatrième qui suit à cinq jours d'intervalle doit aussi avoir été écrite de cette dernière ville. D'ailleurs par deux fois, s'il écrit de Lausanne, c'est au retour d'un voyage à Genève dont il rend compte. Quant aux personnages auxquels il a à faire, soit qu'il doive aller les trouver ou qu'eux-mêmes le mandent auprès d'eux, ce sont avant tout l'antipape Félix V, qui était ci-devant le duc de Savoie Amédée VIII ; son fils le duc Louis ; François de Menthon, un noble savoyard qui était l'ambassadeur attitré de la cour de Savoie auprès de celle de Bourgogne ; enfin le maréchal de Bourgogne. C'était l'époque de la guerre des Confédérés contre la maison d'Autriche, connue en histoire suisse sous le nom d'ancienne guerre de Zurich, et dont le fait le plus saillant est la bataille de Saint-Jacques sur la Birse en août 1444. La politique de Berne<sup>3</sup> visait avant tout à empêcher que l'Autriche ne reçut des secours de la Bourgogne, comme elle en avait reçu momentanément du roi de France, qui s'était débarrassé des Armagnacs en les envoyant contre les Confédérés. Il y avait lutte d'influences à la cour de Bourgogne, que l'Autriche

<sup>1</sup> Il y est question des Armagnacs et Villarzel ajoute que pour cette année on n'avait rien à craindre d'eux (*pro isto yeme sumus securi*). La suite des événements montra que sur ce point son service d'information était en défaut (*Archiv Bern*, XXI, p. 51).

<sup>2</sup> *Geben uff mynem huse ze Boschzat an sant Lucas dag des heiligen ewangelisten* (*Archiv Bern*, XXI, p. 110).

<sup>3</sup> Pour ce résumé très succinct de la politique de Berne à cette époque, nous nous sommes inspirés de l'excellent mémoire de Monsieur le Professeur G. Tobler : *Die auswärtige Politik Berns während des alten Zürichkrieges* (*Archiv Bern*, XI, p. 367 - 382).

s'efforçait d'attirer à elle. Dans cette lutte le duc de Savoie se montrait à cette époque l'allié fidèle de Berne, dont il secondait les desseins dans les cours étrangères. Mais il convoitait déjà Fribourg, qui était encore sous la domination autrichienne. Aussi n'était-il pas disposé à aplanir le différend qui avait éclaté entre cette ville et lui et qui divisait aussi les deux villes, pourtant combourgeoises, de Fribourg et de Berne. C'est aux tractations auxquelles toutes ces questions donnaient lieu que Guillaume de Villarzel prend une part active, tout en ayant à soigner bien d'autres affaires de plus ou moins grande importance. C'est ainsi, par exemple qu'il négocie auprès de l'antipape pour le compte de Berne un emprunt de 5000 florins. Félix V se montre à cette occasion on ne peut plus complaisant et lui promet de lui remettre la clef de son trésor à Genève, mais il ne faut pas que le duc, son fils, en sache rien, ni personne de son conseil<sup>1</sup>. Une autre fois c'est le duc de Savoie qui désire que les Bernois s'entremettent en sa faveur pour lui procurer huit ou dix mille florins à Nuremberg ou ailleurs<sup>2</sup>. Dans la lettre qu'il écrit de Genève le 5 juin 1446, Villarzel informe l'avoyer et le conseil de Berne que le duc de Savoie tient son armée prête à marcher à leur secours. Contre qui, il ne le dit pas, mais c'est évidemment contre Fribourg. Cette armée était cantonnée en Bresse, en Savoie et principalement tout autour de Genève, jusqu'à Thonon d'une part et à Rolle de l'autre. Guillaume de Villarzel a pu la voir sur la plaine de Plainpalais et même pénétrer en ville. Tout le pays souffrait de ses déprédatations, aussi le duc faisait-il demander s'il était

<sup>1</sup> *Archiv Bern*, XXI, p. 51 : «...cras debet michi dare clavem suam, ubi thesaurum suum habet in Gebenis, ad finem quod accipiam istas pecunias... ».

<sup>2</sup> *Archiv Bern*, XXI, p. 116, au bas, lettre en latin du 18 décembre 1446.

nécessaire de la tenir encore sur pied ou s'il ne ferait pas mieux de la licencier. Il presse les Bernois de lui donner une prompte réponse à cet égard<sup>1</sup>. Nous savons par ailleurs que pour cette fois les hostilités furent conjurées, elles ne devaient éclater qu'à la fin de l'année suivante.

De ses lettres nous ne relèverons plus qu'un détail qui a trait à la vie privée de Guillaume de Villarzel. En décembre de cette même année 1446 il écrit, de Lausanne probablement, un court billet en allemand, à la fin duquel il marque son désir de passer la fête de Noël auprès de sa mère à Lucens<sup>2</sup>. Or nous savons que son père Aymonet avait fait son testament le 20 août de l'année précédente, instituant pour ses héritiers ses fils Guillaume et Boniface<sup>3</sup>. Il devait être mort dans l'intervalle, et c'est peut-être pour régler certaines affaires de la succession paternelle, aussi bien que pour fêter Noël en famille, que son fils donne congé momentanément aux affaires officielles qui l'absorbaient à l'ordinaire.

<sup>1</sup> *Archiv Bern*, XXI, p. 102 et 103. Les mots *palacium* et *rotulo* désignent la plaine de Plainpalais et la ville de Rolle, et devraient dans ce texte avoir la majuscule comme les autres noms propres qui les accompagnent.

<sup>2</sup> « *want ich dise winachten bi min muter bliben te (sic) Lobsingen* ». Lobsingen est le nom allemand de Lucens. Ce billet ne se trouve que dans Welti (*Archiv Bern*, XXI, p. 117, au bas). Il n'est pas signé, mais son éditeur l'attribue avec une grande probabilité à Guillaume de Villarzel. L'identification de Lobsingen avec Lucens et ce que nous ajoutons encore, font de cette probabilité une certitude.

<sup>3</sup> Archiv. cant. vaud., familles nobles, Villarzel, parchemin contenant trois articles du testament d'Aymonet de Villarzel, donzel et châtelain de Lucens. Par le premier, il lègue trois sols de cense annuelle à l'église de Curtilles et à l'hôpital de Lucens dédié à Saint-Antoine de Vienne et à Saint-Eloi. Par le second, il lègue une coupe de tiers froment de cense annuelle à la confrérie Sainte-Agnès de Lucens, et par le troisième, une coupe semblable à la confrérie du Saint-Esprit de Curtilles. (On sait que Curtilles était la paroissiale de Lucens). Ces trois legs sont précédés et suivis d'extraits du testament intégral, d'où nous avons tiré les autres détails cités plus haut.

Nous disions plus haut que Guillaume de Villarzel était à la fois au service de Berne et de la Savoie. C'est comme fonctionnaire savoyard que nous avons encore à le considérer. Mais auparavant nous mentionnerons un service qu'il rendit à deux vassaux de la Savoie, les deux frères Jacques et Guillaume de Challant, dont le premier était seigneur d'Aymaville au val d'Aoste, d'où cette famille était originaire, et le second seigneur de Châtel-Saint-Denis et de Vuissens, dans la partie actuellement fribourgeoise du Pays de Vaud. Ces deux frères empruntaient à la ville de Fribourg, en 1444, la somme de 1900 florins et leur hypothéquaient les trois châteaux que nous venons de nommer. Pour plus ample sûreté, ils fournissaient des cautions qui étaient prêtes, cas échéant, à subir la peine prévue par l'institution juridique du moyen âge connue sous le nom d'otage conventionnel. Parmi ces garants et otages éventuels nous trouvons mentionnés Aymonet de Villarzel et son fils Guillaume<sup>1</sup>. Ce dernier ratifie à Fribourg, le 19 mai 1444, l'engagement auquel il se prêtait. Il est présent le lendemain à la ratification de son père au château de Lucens, et deux jours après, le 22 mai, il écrit de Lausanne la première des neuf lettres dont nous avons parlé plus haut.

Cette même année 1444, le duc Louis de Savoie, par acte daté de Genève le 19 octobre, le nomme châtelain de Grand-

<sup>1</sup> *Recueil diplomatique de Fribourg*, VIII, p. 213 et 214. Ce texte, la première fois qu'il les mentionne, les qualifie de *burgenses bernenses*. Nous avons eu la curiosité de vérifier le passage sur le parchemin original et avons trouvé ces deux mots abrégés en *burgen. bernen.*, que nous compléterions par la désinence du singulier plutôt que du pluriel : *burgensem bernensem*, n'attribuant la qualité de bourgeois de Berne qu'à Guillaume, à l'exclusion de son père. Nous n'avons jamais trouvé ce dernier avec cette qualification, et son nom ne se trouve pas dans les deux plus anciennes listes de bourgeois extérieurs (*Ausbürger*) de la ville de Berne, des années 1406 et 1429 (*Archiv Bern*, XI, p. 351 et ssq.).

cour, ce qui était une charge amovible à traitement fixe ; mais en outre il lui assigne une rente annuelle de cent florins à percevoir en premier rang sur les revenus de cette châtellenie, et il érige cette assignation en fief noble, transmissible à ses descendants mâles et légitimes. Pour le cas où le duc serait forcé de retirer à lui la châtellenie de Grandcour, il s'engage à lui assigner ces cent florins sur tout autre lieu équivalent. Le préambule de cette inféodation<sup>1</sup>, car c'en est une, nous fournit quelques renseignements sur les raisons de la faveur dont il était l'objet de la part du duc, qui lui donne la qualification de « notre écuyer ». C'est à cause des services qu'il a rendus au pape Félix V, son père, et à lui-même, surtout auprès des Bernois ses alliés, et il compte bien en l'attachant à sa personne par le lien de vasalité qu'il continuera à lui rendre les mêmes services que jusqu'ici. Le duc pensait ainsi s'assurer à Berne même un

<sup>1</sup> « Ludovicus dux Sabaudie etc. universis serie presentium fiat manifestum, quod nos attendentes laudabilia servitia per dilectum fidelem scutifferum nostrum Guillermum de Villarsel, tam in villa Bernensi ubi jam aduc suam residentiam continuam fecit, et apud honorabiles amicos et confederatos nostros carissimos scultetum, consules et comunitatem eiusdem, quam aliis multimode sanctissimo domino nostro Felici Pape quinto genitori nostro metuendissimo et nobis obsequiose impensa. Cuiquidem pro meritis respondere volentes ut semper aptius in eisdem agibilibus nostris persistere possit, et aliis suo instructis exemplo avidius incentivum relinquatur formulando, presertim cum dictus Guillermus, licet ex fidelibus nostris ortum traxerit, tamen nullis fidelitatis nexibus adhuc astringatur. Matura deliberatione prehabita, de jussu et beneplacito prefati sanctissimi domini nostri Pape et nostra certa scientia, pro nobisque et nostris ipsum primo Guillermum de Villarsel humiliter acceptantem facimus et constituimus per presentes castellatum ville, loci et mandamenti Grandiscurie etc. » (Archivio di Stato Torino, Sezione I, Protocolli Segretari Ducali, Serie camerale, Registro 91<sup>o</sup>, fol. 176 recto). Un autre préambule de cet acte, qui fut ensuite mis de côté et cancelé, rappelait en termes plus énergiques les fatigues de Villarzel au service du duc et de son père : « corporeis laboribus minime parcendo cordialiter insudavit », (fol. 173).

homme de confiance<sup>1</sup>, et en effet dès cette époque on voit le nom de Guillaume de Villarzel revenir fréquemment dans les comptes du trésorier général de Savoie qui lui rembourse les frais de ses voyages, lorsque ceux-ci étaient entrepris pour le compte du duc. Bien instructif à cet égard est une note sur papier, est-il dit, fournie par Villarzel et que le trésorier réproduit dans ses comptes. En voici la traduction du latin : « Notre seigneur le duc doit 5 florins à Guillaume de Villarzel, envoyé par lui à teneur de la lettre annexée à la présente, lequel Guillaume partit de Lucens vendredi 5 novembre 1445 et fut le lendemain à Genève, ce qui fait deux jours, de plus il séjourna à Genève aux dépens du duc le dimanche et le lundi suivant. Il ne compte pas sa dépense pendant les autres jours qui suivirent et où il resta à Genève, car les ambassadeurs de Berne qui survinrent lui rembourserent ces dépenses-là<sup>2</sup>. » On ne peut avouer plus ingénument que l'on sert deux maîtres à la fois, mais cet aveu n'était pas fait pour effaroucher les contemporains qui étaient habitués à des situations semblables et n'y trouvaient rien à redire. Pendant ces années Guillaume de Villarzel est surtout occupé à parlementer avec des créanciers du duc de Savoie qui ne parvenait pas à les satisfaire. Il faut savoir qu'en 1441 la ville de Fribourg avait emprunté 10,000 florins du Rhin pour le compte du duc auprès de divers particuliers de Strasbourg, de Bâle et d'autres lieux, en se portant garante du paiement des intérêts. En même temps Berne et Soleure en

<sup>1</sup> Outre Villarzel, l'influence savoyarde aurait pu s'exercer aussi à Berne par l'intermédiaire de Conrad de Scharnachthal, un cousin de Gaspard de S., qui épousa Pernette de Villarzel après 1458. Conrad avait été élevé à la cour du duc de Savoie Amédée VIII, il fut investi de divers fiefs et charges par son fils le duc Louis, mais à l'époque dont nous nous occupons il cédait à une véritable passion pour les voyages et parcourait l'Europe dans tous les sens. On se souvient par contre qu'à la même époque il existait à Fribourg un parti savoyard très puissant, à la tête duquel se trouvait l'avoyère même de la ville, Guillaume d'Avenches.

<sup>2</sup> Archivio di Stato Torino, Sezione III, Tesoreria generale di Savoia, Registro 93<sup>o</sup>, fol. 407 verso.

avaient fait autant pour une somme de 20,100 florins<sup>1</sup>. Les villes garantes étaient maintenant assaillies de la part des créanciers de réclamations qu'elles transmettaient au débiteur princier. Celui-ci était en outre fortement en retard pour le paiement de la dot de sa sœur Marguerite, qui avait épousé en secondes noces, en juin 1445, le duc de Bavière<sup>2</sup>. Il y avait un va-et-vient continual de messagers entre ces différentes villes, et nous voyons Villarzel empressé à payer leurs dépenses et à tirer son suzerain d'embarras du mieux qu'il peut, en lui avançant au besoin des sommes assez considérables<sup>3</sup>. Aussi, en janvier 1449, le duc de Savoie est-il obligé, pour lui permettre de se récupérer, de lui remettre le reste des revenus de la châtellenie de Grandcour, en sus des cent florins de rente annuelle que Villarzel y percevait déjà<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> La créance fribourgeoise est assez bien connue grâce à la publication des documents qui la concernent dans le *Recueil diplomatique de Fribourg*, VIII, p. 160, 171 et 185. M. le Dr Welti en a résumé brièvement l'histoire dans une note de son mémoire : *Alte Missiven, 1444-1448* (*Archiv Bern*, XXI, p. 12, n° 57). — La créance bernoise ou berno-soleuroise est moins connue. Les détails que nous en donnons, et qui complètent ceux de M. Welti dans la note ci-dessus, sont empruntés à un acte du 12 février 1456 (Arch. cant. bern. Teutsche Miss. Buch, Nr A, p. 225-227). A cette date, Berne et Soleure menacent le comte François de Gruyère et dix seigneurs vaudois, qui en 1441 s'étaient portés garants et otages pour la somme empruntée par le duc de Savoie et réduite alors à 12,200 florins du Rhin, de leur faire « tenir otages », comme on s'exprimait alors, s'ils ne s'acquittaient pas en lieu et place du duc.

<sup>2</sup> Nous ne nous attarderons pas pour le moment à l'histoire de cette dot, où Villarzel intervient parfois avec beaucoup d'autres acteurs. C'est une page curieuse de l'histoire de nos contrées que nous espérons écrire un jour.

<sup>3</sup> Voir aux pièces justificatives III.

<sup>4</sup> Archivio di Stato Torino, Sezione Ia, Protocolli Segretari ducali, Serie camerale, Registro 110<sup>o</sup>, fol. 11-13. L'acte (notaire Lestelley) est daté de Lausanne 6 janvier 1449 (nobis absentibus). Les témoins étaient Antoine de Prez, évêque d'Aoste ; Jean de Compeys, maître de l'hôtel ; Jean de Challand, seigneur d'Aymaville ; Jean Rosset, vidomne de Genève, et Jean Champion. Cette nouvelle concession était surtout destinée à indemniser Villarzel d'une somme de 708 florins du Rhin, qu'il avait remboursée à deux hôteliers de Berne, chez qui avaient « tenu otages » les cautions du duc de Savoie pour le paiement de la dot de sa sœur Marguerite.

## PIÈCES JUSTIFICATIVES

### II.

#### Extrait de la généalogie de la maison de Villarzel par Jean Pache.

(Bibliothèque cant. vaud. H. 61, fol. 34 de la 2<sup>e</sup> partie, MSS.)

Francois fils d'Aymonet fust Abé a l'Isle de St Jehan d'Erlach lequel embelit et restaura le temple de Bienne.

Guillaume fils de Aymonet il fust grand maistre pour l'Evesque de Lausanne conducteur de tous ses affaires sans toute fois estre Prestre ny marié. Il ce fist recevoir Bourgeois de Berne et y fist battir pour sa maison celle qui est reduicte a present l'ostelerie du faulcon de même estoit Bourgeois de Lausanne et au même lieu avoit aussy belle maison.

Le chateau de Bochat luy appartenloit aussy.

Jean Pache vivait dans la seconde moitié du XVII<sup>me</sup> siècle, deux siècles après les deux personnages mentionnés dans cet extrait. Ce qu'il en dit se prête à une discussion critique. Que François de Villarzel ait embelli et restauré le temple de Bienne, n'a rien que de plausible, car la ville de Bienne, pressée par des besoins financiers, avait en 1377 vendu le patronat de son église paroissiale à l'abbaye de Saint-Jean de Cerlier, dont François de Villarzel fut longtemps l'abbé. (Bloesch: *Geschichte der Stadt Biel*, I, 134.) Pache se trompe par contre en disant que Guillaume de Villarzel ne fut pas marié, et nous avons là l'origine de l'erreur que les généalogistes vaudois ont perpétuée après lui (voir p. 129, n. 3 et p. 131, n. 3). Qu'il se fit bâtir une maison à Berne, ne doit peut-être pas être pris absolument au pied de la lettre. Nous croirions plutôt qu'il restaura ou rebâtit une maison des Matter que sa femme lui aurait apportée en dot, et qui peut-être aurait été brûlée ou endommagée par l'incendie de Berne de 1405 (cf. un article des comptes de la ville de Berne, 1436, 2<sup>d</sup> semestre, Welti, *op. cit.* p. 46 b, où il est question de Villarzel). Quant à savoir si ce dernier possédait vraiment une maison dans la ville même de Lausanne, outre sa maison voisine de Bochat, dont Pache fait déjà un château, c'est ce que nos documents ne permettent ni de confirmer ni d'infirmer absolument, mais nous inclinons à croire que la maison de Lausanne et celle de Bochat ne faisaient qu'un. (Voir plus loin la quittance que Villarzel fit signer dans sa maison de Lausanne.) Ajoutons encore que Pache ne mentionne qu'Anne d'Avenches comme femme d'Aymonet de Villarzel (père de Guillaume) et ignore son second mariage, qui reste problématique.

III.

1. Guillerme de Villarzel a livre pour mon tresredoubte Seigneur le Duc de Savoye ce que sensuyt : Item lon doit audit Guillerme de Villarzel XIIIII florins dalamaigne lesqueulx il a delivrez aux messagiers que sont venuz destrabourg<sup>1</sup> et de Basle et de Colombier<sup>2</sup> et de Friborg en Briscoch et de plusieurs aultres lieux pour requerir cœulx de Friborg pour avoir la sense<sup>3</sup> des X<sup>m</sup> flor. quilz ont respondu pour montresredoubte Seigneur etc., et jay supporte toute la despense desditz messagiers depuis la Toussains jusques a Noel derrierement passe. Lesqueulx XIIIII florins je dit Guillerme de Villarze vous supplie quil vous plaise moy fere delivrer et la confession<sup>4</sup> necesaire je la feray volontier.

(Le mandat de paiement du duc pour cette somme est du 8 avril 1445, mais le paiement effectif n'eut lieu que le 18 février 1446, d'après la quittance que donna Villarzel au dos du mandat de paiement. Archives royales de Turin, Section III, Registre 93 de la Trésorerie générale de Savoie, fol. 408.)

2. *Guillaume de Villarzel à deux reprises, entre le 23 avril et le 18 juillet 1446, a remboursé leurs frais à des messagers envoyés de Strasbourg, de Fribourg en Brisgau, de Colmar et de Bâle à Berne, pour réclamer aux Bernois 605 florins du Rhin, comme intérêt, échu le 23 avril, d'une somme empruntée pour le compte du duc de Savoie et pour laquelle les Bernois s'étaient portés caution.*

Allocantur eidem subscripto duodecim floremi auri ren. et duo den. gross. mon.<sup>5</sup> quos pro Domino et de eius expresso precepto

<sup>1</sup> D'Estrabourg, c.-à-d. de Strasbourg. On remarquera cette forme bien romane du nom de cette ville, que connaissait la langue du XV<sup>me</sup> siècle, concurremment d'ailleurs avec la forme actuelle. Les accents manquent partout dans ces textes en ancien français.

<sup>2</sup> Colombier ou Colmar dérivent tous deux d'une forme latine Columbarium, que le français et l'allemand ont modifiée chacun selon son génie propre.

<sup>3</sup> La cense, soit l'intérêt, du latin census ou censa, d'où dérive aussi le mot allemand *Zins*.

<sup>4</sup> Soit quittance ou reconnaissance d'une somme reçue.

<sup>5</sup> Ren. abrégé de renenses : florins d'or du Rhin ; den. gross. mon. = denarii grossi monete.

solvit et libravit: primo quibusdam nunciis alamannis dudum lapso termino subscripto missi (sic) de Argentina et Basilea apud Bernum parte illorum erga quos Comunitas dicti loci de Berno est obligata pro censa sexcentum et quinque<sup>1</sup> florenorum ren., pro termino beati Georgii proxime lapsi et quos de Berno memoratus Dominus noster, qui pecunias pro quibus dicta censa fuit vendita habuit cum majori quantitate, promisit servare indemnes etc. videlicet quatuor flor. ren. et duos gross. mon. — Item quibusdam aliis nunciis de Argentina, de Friburgo in Brisco, de Columberio in Ausoys<sup>2</sup> et de Basilea, qui noviter missi fuerunt de dictis locis apud Bernum, iterum petendo dictam censam predictis de Berno, a quo loco ipsi de Berno miserunt nuncium apud Gebennas ad eorum ambassiatores, quorum alter erat dictus Guillermus<sup>3</sup> ad et que predicta notificarent prelibato Domino nostro, quibus nunciis ipse Guillermus solvit videlicet octo florenos ren.

(Guillaume de Villarzel fut indemnisé de ses débours le 20 juillet 1446. Même cote qu'au no 1, fol. 408 verso.)

3. Libravit Guillermo de Villarsel, scutifero Domini, quos pro Domino solvit et libravit causis et rationibus in parcella infra designata et inserta descriptis. Cuius parcelle tenor sequitur:

Les choses que Guillaume de Villarsel a delivré pour mon tres redoube seigneur Monsigneour le Duc de Savoye. Et premierement a delivre es messagiers de Strasbourg, de Salis-

<sup>1</sup> Nous avons dit plus haut que la créance bernoise avait été réduite à 12,200 florins dont l'intérêt au 5 % serait 610 florins et non 605. Nous ne nous expliquons pas cette légère divergence quant au chiffre de l'intérêt.

<sup>2</sup> Ausoys. L'expression *viconté d'Auxois* se retrouve dans un diplôme en français émané de Charles le Téméraire en 1469, alors que la Haute-Alsace venait de lui être hypothéquée par Sigismond d'Autriche. Schoepflin (*Alsatia diplomatica*, II, p. 404) explique cette expression par : landgraviat de la Haute-Alsace. Il est probable que dans Ausoys ou Auxois se retrouve la racine du mot Alsace, avec vocalisation de *l* en *u*. Froissart parle des « bons vins d'Aussay » pour désigner les vins d'Alsace.

<sup>3</sup> On voit par ses lettres que G. de Villarzel était à Genève le 5 juin 1446 et très probablement encore le 10 juin.

tos<sup>1</sup> (?), de Colombier et de Bale et des aultres lieux qui venirent a Berne requirir ceulx de Berne daler tenir hostages pour faulte du payement de la cense, et ce au mois daoust MIIII<sup>c</sup> XLVI... XI flor. de Rin III gr. — Item a delivré a Jehan de lesglise<sup>2</sup> secretaire de Berne par le mandement de Monseigneur le Duc, ausi par le mandement de monseigneur le Tresorier, car il ala requirir ceulx de Fribourg et les aultres qui voulsissent prandre ceulx de Berne en lieu de ceulx de Fribourg pour les X<sup>m</sup> florins, et ce a moys de novembre en finissant... XX flor. de Rin. — Item mon dit seigneur le Duc ma envoye querre activement (?) par le procureur de Vuaud venant demourant et retournant VI jours et ce du moys de janvier MIIII<sup>c</sup> XLVII... VII flor. IX gross p. p.

Cui parcelle... est annexa littera Domini de mandato... data die quarta februarii A. D. millesimo IIII<sup>c</sup> XLVII... in cuius dorso scripta est confessio ipsius Guillermi de recepta die quinta februarii...

(Registre 94 de la Trésorerie générale de Savoie, fol. 406 v.)

4. *G. de Villarzel rembourse leurs frais : à un messager de Strasbourg venant requérir les Bernois et les Soleurois d'acquitter l'intérêt à la Saint-George 1447 ; — à un messager de Bâle venant requérir les mêmes pour le même objet ; — à des messagers envoyés par Berne et Soleure à Bâle et Strasbourg pour obtenir un délai de paiement ; — il fait un cadeau de 12 florins du Rhin à Frédéric de Strasbourg qui avait négocié autrefois l'emprunt dont l'intérêt était en souffrance, pour qu'il obtienne des créanciers de patienter une année.*

(Même registre 94, fol. 413. Pour ne pas allonger, nous ne reproduisons pas le texte original. Le mandat de paiement du duc de Savoie pour ces divers débours de Villarzel est du 1<sup>er</sup> août 1447, et Villarzel donne quittance le 5 août.)

5. *Villarzel se rend à une diète à Bâle en février 1448, pendant la guerre contre Fribourg. Il indemnise à Berne, le 10*

<sup>1</sup> Probablement Schlestadt.

<sup>2</sup> C'est le nom francisé de Johannes von Kirchen, qui paraît plusieurs fois dans les documents publiés par Welti : *Archiv des hist. Vereins Bern*, XXI, ainsi n° 74, p. 134 et 135.

*février, deux messagers de Strasbourg, venus pour « requérir les vtages », en suite du non paiement des 500 florins d'intérêts de la créance fribourgeoise.*

Debentur per Dominum Sabaudie Ducem Guillermo de Vil-  
lersel scutifero pro expensis per eum cum tribus equitibus  
factis eundo ad dietam Basilee cum aliis ambasciatoribus, vide-  
licet dominis Johanne de Vauldteirre (?), Johanne de Compesio,  
Stephano de Novaris, Aymone Aymonodi, Johanne Championis  
et Procuratore Vuaudi pro materia Friburgi illuc profectis, ibi  
tam eundo, stando quam inde reddeundo vacavit a die ultima  
januarii inclusive quo iter arripuit usque ad diem vicesimam pri-  
mam februarii M° IIII<sup>e</sup> quadragesimo octavo inclusive... demptis  
duobus diebus quibus vacavit in patria Domini... XXXVII flor.  
VI gr. — Item libravit in villa Berni die decima dicti mensis  
duobus nunciis qui venerant ex Argentina pro requirendo hos-  
tagia occasione quingentorum florenorum ren. de censu annuali  
debitorum, et unde ipsi Friburgenses obligati sunt, et quos nun-  
cios domini de Berno reverti fecerunt, datos pro labore eorum...  
III flor. ren.

(Mandat de paiement du duc : 24 février 1448. Quittance de Villarzel : 13 mai 1448. Registre 96 de la Trésorerie générale de Savoie, fol. 296 et verso.)

6. *Il se rend deux fois à Berne au mois de mars 1448 avec deux serviteurs à cheval, sur l'ordre du Conseil du duc et pour les affaires de Fribourg (pro facto Friburgi). La première fois il est absent quatre jours, du 6 au 9 mars, s'arrête un jour à Berne dans sa maison et revient à Lausanne. Il repart le 11 avec le maréchal de Savoie et Pierre de Menthon, et son absence se prolonge jusqu'au 16. Le duc fait délivrer le mandat de paie-  
ment pour ses débours le 19 mars, Villarzel en donne quittance le 13 avril 1448. (Fol. 296 v. - 297 v.)*

7. *Du 28 mai au 2 juin 1448, il indemnise divers messagers de Bâle, Colmar, Rheinfelden, Strasbourg et Schlestadt, venant réclamer aux Bernois l'intérêt pour l'année courante de la créance qu'ils avaient souscrite. (Registre 96 de la Trésorerie générale de Savoie, fol. 313.)*

*(A suivre.)*

Ernest CORNAZ.